

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DEPARTEMENTAL USEP 87

Mercredi 12 juin 2024 à Compreignac

Le Comité Départemental USEP a tenu son Assemblée Générale ordinaire, le 12 juin 2024 à Compreignac.

Cette Assemblée Générale était conjointe avec celle de la Ligue de l'Enseignement et alternait les temps de parole Ligue/USEP.

Présents / Excusés : VOIR LISTE JOINTE EN ANNEXE

Rapport moral :

Après un mot d'ouverture et de remerciement aux présents, Michel REBERAT, Président du CD USEP 87, présentait son rapport moral.

Il commençait son propos en insistant sur l'attachement de l'USEP à La Ligue de l'Enseignement et ses valeurs.

Il présentait un bilan des 4 ans de mandature mettant en avant une évolution positive de l'USEP en nombre de licenciés, rencontre et également moyens humains.

Un point sur l'actualité politique au regard de l'avenir de l'association était fait.

Le rapport moral était approuvé à l'unanimité.

Rapport d'activité :

Julien Roussel, Délégué USEP, présentait le rapport d'activité 2023 (exercice du 01/01/23 au 31/12/23).

Ce rapport mettait en avant le projet régional USEP lié à la coupe du monde de rugby avec des volets sportifs mais également culturels et la notion de partage en fil rouge.

L'opération « les enfants font leurs jeux » liée aux JO 2024 était ensuite présentée.

Un point était ensuite fait sur les perspectives à venir.

Ce rapport d'activité était approuvé à l'unanimité.

Rapport financier :

Marie DUPUY, Trésorière, étant excusée, le rapport financier était présenté par Julien Roussel.

Le budget global était de 242 795,12€.

L'exercice 2023 a été excédentaire de 16 078,92€.

Cet excédent s'expliquait notamment par la mise en place d'une tombola USEP pour la 1^{ère} année.

Un focus était fait sur le poste d'éducateur sportif, l'USEP 87 devenant employeur pour la 1^{ère} année.

Le **budget prévisionnel** pour 2024 était présenté.
Il se voulait réaliste en s'appuyant sur le résultat 2023.

Les **montants des licences** pour 2024/2025 étaient ensuite abordés. Le gel des tarifs était proposé.

	Cotisation 2024/2025
Associations	37,00 €
Animateurs	18,50 €
Maternelles	4,70 €
Elémentaires	5,30 €

Le rapport financier, le budget prévisionnel et le montant des licences étaient approuvés à l'unanimité.

L'affectation du résultat 2023 aux fonds associatifs était voté à l'unanimité.

Fait à Limoges, le 14 juin 2024

Julien Roussel, Délégué USEP 87

